

Autisme et troubles envahissants du développement : approche conceptuelle et méthodologique

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant d'acquérir les notions théoriques relatives à l'autisme et aux troubles envahissants du développement (T.E.D.) ainsi que les outils techniques et méthodologiques qui fondent le champ conceptuel et le travail socio-éducatif avec les personnes atteintes d'autisme ou de T.E.D.

D'autre part, cette unité de formation vise à initier l'apprenant à l'approche transdisciplinaire ainsi qu'aux liens entre la théorie et la pratique dans le champ professionnel.

Autisme et troubles envahissants du développement : approche conceptuelle et méthodologique

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- Exprimer oralement ou par écrit la synthèse d'un texte de nature professionnelle relevant du travail socio-éducatif de minimum 5 pages A 4 ;
- en faire un commentaire critique personnel.

Titres pouvant en tenir lieu

- Certificat de qualification de « Agent d'éducation » de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice ou Certificat de qualification de « Educateur » correspondant au certificat de qualification de « Agent d'éducation » de l'enseignement secondaire supérieur
- Brevet d'infirmier hospitalier
- Certificat ou diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou de type long à orientation médicale, paramédicale, sociale ou pédagogique, de promotion sociale ou de plein exercice.

Autisme et troubles envahissants du développement : approche conceptuelle et méthodologique

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 15 apprenants.

Autisme et troubles envahissants du développement : approche conceptuelle et méthodologique

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS

Psychopédagogie appliquée à l'autisme et aux troubles envahissants du développement

L'apprenant sera capable :

- de définir l'autisme et les troubles envahissants du développement (T.E.D.) ;
- d'identifier et de décrire les principaux symptômes et principales manifestations cliniques de l'autisme et des T.E.D. ;
- d'expliquer le développement général de la personne avec autisme ou T.E.D. :
 - la construction de l'individu,
 - la notion d'angoisse, d'automutilation, de stéréotypie, ...,
 - les besoins fondamentaux des individus avec autisme ou T.E.D. ;
- d'identifier les différentes prises en charge possibles des personnes avec autisme ou T.E.D. (prise en charge de type psychanalytique, comportementaliste, ...) ;
- de poser une réflexion critique par rapport à leur application dans l'accompagnement ou la prise en charge des personnes avec autisme ou T.E.D.

Méthodologie spéciale : analyse institutionnelle et travail d'équipe

L'apprenant sera capable :

A. En s'appuyant sur l'analyse de projets pédagogiques institutionnels, de projets de services accueillant des personnes avec autisme et T.E.D. :

- de présenter avec clarté les données essentielles qui caractérisent un contexte institutionnel donné (pouvoir de tutelle, modes de subsidiation), la population, le partenariat ;
- d'énoncer une synthèse du projet pédagogique d'une institution ou du projet d'un service et de distinguer finalités, objectifs, buts et moyens ;
- d'établir un lien entre les finalités, buts, objectifs et moyens et de repérer un décalage éventuel ;
- de situer le rôle de l'intervenant au sein de l'équipe :
 - repérer les rôles et fonctions des différents membres, dans le cadre de l'accompagnement des personnes avec autisme et T.E.D. ;
 - repérer les ressources et difficultés de l'intervenant ;
 - observer et décoder les situations conflictuelles ;
 - se mettre à distance par rapport à la situation observée, questionner son positionnement et, éventuellement, proposer des pistes de changement ;

Autisme et troubles envahissants du développement : approche conceptuelle et méthodologique

B. Au départ de situations exemplatives liées à l'autisme et aux T.E.D., en lien avec le travail d'équipe :

- de connaître les principales résistances au changement, leurs causes et les moyens d'y remédier ;
- de citer les facteurs de motivation intrinsèques et extrinsèques ;
- d'explicitier la notion de conflit ;
- d'identifier les facteurs de communication dans la résolution des conflits.

Méthodologie de l'action éducative

L'apprenant sera capable au départ de situations exemplatives liées à l'autisme et aux T.E.D. :

- d'observer et de décrire des faits, des comportements autistiques, de relater des événements ;
- de situer les faits observés dans leur contexte ;
- de confronter des hypothèses explicatives à la réalité des faits observés dans leur contexte ;
- de s'interroger sur le rôle de l'intervenant par rapport aux faits observés ;
- de relever des interventions éducatives (objectifs, moyens,...) qui permettent effectivement aux personnes avec autisme ou T.E.D., d'aller vers une meilleure qualité de vie et dans toute la mesure du possible vers plus d'autonomie et d'intégration et, éventuellement, de proposer d'autres interventions.

Autisme et troubles envahissants du développement : approche conceptuelle et méthodologique

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable, à partir d'une ou plusieurs situations données *et au travers de travaux écrits ou oraux respectant les usages de la langue française* :

- d'identifier les manifestations cliniques de l'autisme et des T.E.D., les prises en charge possibles (soit à domicile, soit en institution, soit en école intégrée ou spécialisée, soit dans toute autre structure), en tenant compte des particularités du développement de la personne ;
- d'analyser un projet individualisé ;
- de rendre compte, de manière objective, des comportements verbaux et non verbaux, par le biais notamment de grilles d'observation, des faits observés et de leur contexte, en lien avec l'autisme et les T.E.D. ;
- d'amener une réflexion critique et constructive :
 - par rapport à son propre travail et au travail en équipe et/ou en partenariat avec des organismes extérieurs ;
 - par rapport à un projet institutionnel éventuel et la mise en lien de ses différentes composantes ;
- d'analyser objectivement la prise en charge de la personne avec autisme ou T.E.D. ;
- de proposer un ou plusieurs projets d'intervention, dans une optique pluridisciplinaire et d'y situer son rôle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la finesse de l'argumentation,
- le degré d'intégration des concepts,
- la capacité à nuancer ses propos,
- le degré de pertinence et d'adéquation des propositions formulées
- la capacité à opérer des liens entre les différentes activités d'enseignement,
- la qualité de la présentation des travaux écrits ou oraux dont notamment l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.